

République Française
Département de l'Aisne
Arrondissement de Soissons

DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Soissonnais et du Valois

Séance du 18 mars 2022

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Représenté	Votants
25	19	1	20

L'an deux mille vingt-deux, le 18 mars à 09 heures, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération du GrandSoissons, sous la présidence de Monsieur Alain CREMONT, Président du PETR du Soissonnais et du Valois, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 11 mars 2022, laquelle convocation a été affichée à la porte du siège du PETR

Convocation en date du
11/03/2022

Présents : Arnaud BATTEFORT, Jean-Pascal BERSON, Marcel BOMBART, Dominique BONNAUD, Franck BRIFFAUT, Marina CARETTE, Alain COLPART (suppléant de Jean-Luc NICOLAS), Alain CRÉMONT, Gilles DAVALAN, Alexandre de MONTESQUIOU, Yveline DELVAL, Alex DÉSUMEUR, Loïc LALYS, Céline LE FRÈRE, Hervé MUZART, Ginette PLATRIER, Nicolas RÉBÉROT, Pascal TODEUX.

Procuration : Olivier ENGRAND donne pouvoir à Dominique BONNAUD.

Excusés : Christian DEULCEUX, Patrick DUFOUR, Olivier ENGRAND, Philippe MONTARON, Jean-Luc NICOLAS, Séverine PELLETIER, François RAMPELBERG, Thierry ROUTIER.

Céline LE FRÈRE a été élue secrétaire de séance.

Rapport N°7	Délibération n°07-2022
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2021	

Au vu des éléments du compte administratif de l'exercice 2021, il appartient au comité syndical de statuer sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1612-12,

Vu le budget primitif pour l'exercice 2022,

Vu le compte de gestion du PETR du Soissonnais et du Valois établi par la Comptable de la trésorerie municipale de Soissons au titre de l'exercice comptable 2021,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré,
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation ainsi que suit :

a/ Résultat de l'exercice	+ 106 134, 53 €
b/ Résultats antérieurs de l'exercice	+ 217 883, 48 €
Résultat à affecter	324 018, 01 €
Affectation :	
1/ Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs	
2/ Affectation en réserves R1068 en investissement	
3/ Report en exploitation R002	324 018, 01 €

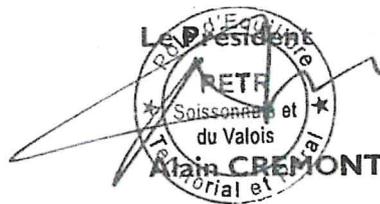
CHARGE et DÉLÈGUE Monsieur le Président, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

Après délibération, le comité Syndical vote l'affectation du résultat d'exploitation 2021

Vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
20	0	0	0

Pour extrait conforme au registre des délibérations*



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Affichage le 31 / 03 / 2021
 Transmission le 28 / 03 / 2021
 Certifié exécutoire le 28 / 03 / 2021

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
 DE SOISSONS
 28 MARS 2022